



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 août 2017

Sous la présidence de Claude WISSENMEYER, Maire  
Secrétaire de séance : Audrey KISTNER  
Absente excusée : MEYER Marie Josée (procuration à Suzanne WENDLING)

Le PV de la séance du 26 juin 2017 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### **1/ TRAVAUX DIVERS**

##### **1-1 Croix du Braconnier**

Le Maire fait part aux conseillers que la croix du Braconnier se trouvant dans le Bruch de l'Andlau au lieu-dit « Stegmattel » est affaissée. Après étude de plusieurs devis et afin de sauvegarder ce patrimoine, le conseil municipal décide de confier les travaux de redressement et de consolidation à l'entreprise JOUSSON Loan pour un montant de 1 705.00 euros HT.

##### **1-2 Extension de la desserte en « gaz de ville »**

A partir du mois de septembre, 19 nouveaux branchements seront réalisés par l'entreprise SOGECA pour le compte de Réseau Gaz de Strasbourg dans la rue Moench, la rue des Agriculteurs, l'impasse des Jardins, la rue Principale et la rue du Maréchal Joffre.

##### **1-3 Chantier du Périscolaire Intercommunal**

Le Maire fait le point sur l'état d'avancement des travaux du nouveau bâtiment périscolaire à l'arrière de l'école maternelle du Saule. Le service sera opérationnel pour la prochaine rentrée.

Afin d'éviter le surplomb de l'emprise du périscolaire, une restructuration des lignes aériennes est étudiée par Electricité de Strasbourg. Le coût des travaux de déplacement de poteaux et lignes électriques est estimé à 9 000 euros. Le conseil municipal donne son accord pour cofinancer ces travaux à part égale avec la Communauté des Communes du Canton d'Erstein.

##### **1-4 Desserte en téléphonie mobile 4G de la commune**

Le Maire informe le conseil municipal que la Société Orange est à la recherche d'un terrain pour l'installation d'une antenne relais permettant la desserte de l'ensemble de la commune en 4G. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur une parcelle communale située près de la Scheer, à l'arrière du terrain de pétanque.

#### **2/ DEMARCHE "ZERO PESTICIDE"**

Nicolas EHRHARD présente la démarche « zéro pesticide ». La Région a mis en place une palette de dispositifs pour accompagner les communes dans la réduction, voire la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Le conseil municipal décide d'approuver la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux et de confier à la Fredon Alsace une mission d'accompagnement pour la réalisation d'un Plan de Gestion Différencié pour un coût de 6 300 euros HT, subventionné à hauteur de 20% par la Région et de 60% par l'Agence d'Eau. Le conseil municipal charge le Maire de passer commande et d'engager les démarches pour l'obtention des subventions. ADOPTE A L'UNANIMITE.

#### **3/ URBANISME**

##### **3-1 Achat de terrain**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la propriété appartenant à Mme FOESSEL née MOSSER Fabienne située au 145, rue Maréchal Joffre est sur le point d'être vendue. Cette propriété étant grevée d'un emplacement réservé dans le futur Plan Local d'Urbanisme dans le but de réaménager l'îlot entre la rue du Château et la rue du Maréchal Joffre, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption et de racheter une partie du terrain nu à l'acquéreur de l'ensemble de la propriété. Le Maire est chargé de faire réaliser un bornage pour détacher environ 1,5 ares, côté église, de la parcelle initiale. Il est autorisé à signer une promesse de vente pour le rachat de cette parcelle au prix de 12 000 euros. Cette promesse de vente engage le vendeur, M. MARINKOVIC, à

réhabiliter la maison existante en habitation à usage personnel et à réaliser la clôture de sa propriété à ses frais. L'acquisition se fera par acte administratif. ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **3-2 Propriété WALTER, 1, rue Principale – Parcelle n° 2 section 4**

Le conseil municipal, vu l'article 809 du Code Civil, autorise le Maire à déposer une requête à fin de déclaration de succession vacante de Mme Georgette WALTER, auprès du Président du Tribunal de Grande Instance. ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **3-3 Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le Maire informe le Conseil Municipal de quatre déclarations d'intention d'aliéner parvenues en Mairie :

- vente de la propriété BRENNEIS Edmond et Marie-Angèle, 1, rue des Roses aux époux CROUZERY Didier,
- vente de la propriété GASSER Bruno et Angèle, 6, rue du Donon à M. VANGELEEN Rodolphe et Mme MEYER Anne,
- vente de la propriété FOESSEL Jean-Michel, 145, rue du Maréchal Joffre aux époux MARINKOVIC Daniel,
- vente de la propriété BC TRANSACTIONS IMMOBILIERES – Mme BELLY Chantal, rue de Valff à SCCV Le grand Ried.

Le conseil municipal approuve la décision de ne pas préempter.

## **4/ DIVERS**

### **4-1 Décision Modificative**

Suite à la décision du conseil municipal, en séance du 26 juin 2017, de prendre en charge l'achat de 2 abris de touche au terrain de football pour un montant de 2 566,16 euros HT, soit 3 080 euros TTC, dont 2 053,13 euros seront refacturés à l'ASW, une décision budgétaire modificative s'impose. Le conseil municipal décide de procéder au virement d'un montant de 3 080.00 euros de l'article 2182 vers l'article 2188. ADOPTE A L'UNANIMITE.

### **4-2 Embauche d'une apprentie CAP Petite Enfance à l'école maternelle**

Le conseil municipal donne son accord pour la conclusion d'un contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance pour l'école maternelle du Saule avec Mlle GEISEN Lisa, à raison de 28 heures hebdomadaires, sur une durée de 22 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

### **4-3 Rapports d'activités**

Le Maire présente aux conseillers municipaux les Rapports Annuels 2016 du SMICTOM et du Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer. Ces rapports sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.

### **4-4 Surveillance de la qualité de l'air dans les bâtiments recevant des enfants de moins de 6 ans**

Le Plan National Santé Environnement impose une surveillance de la qualité de l'air des établissements recevant des enfants de moins de 6 ans. L'analyse de l'air de l'école maternelle du Saule sera réalisée en groupement de commande proposé par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

### **4-5 Arbres fruitiers du Hillweg**

La vente aux enchères aura lieu le vendredi 1er septembre 2017 à 20h en mairie.

### **4-6 Mare à batraciens**

Un projet de mare à batraciens est envisagé au lieu-dit « Roessels Brunnen ». Le technicien rivière du Syndicat Ehn Scheer Andlau sera mis à contribution.

La Secrétaire :

Le Maire

